

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

**Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance**  
**La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec soutiennent  
la mise en œuvre d'un nouveau programme destiné  
aux entrepreneurs culturels et créatifs**

**Montréal, le 28 mars 2017** – Afin de stimuler la croissance des organisations culturelles et créatives montréalaises à fort potentiel, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec appuient la mise en œuvre d'une nouvelle démarche innovante d'accompagnement conçue à l'intention de ces organisations.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, ont ainsi annoncé aujourd'hui l'octroi d'une somme de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance. Ce projet sera soumis au conseil municipal de la Ville de Montréal pour approbation.

Parcours C3 bénéficie du soutien de la Ville de Montréal grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec accordée dans le cadre de l'Entente Montréal 2025, administrée par le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **Citations**

« Les entreprises culturelles et créatives représentent une part non négligeable de l'économie montréalaise, puisqu'elles emploient à elles seules 100 000 personnes et connaissent une croissance rapide depuis plusieurs années. De plus, la métropole regroupe un grand nombre de ces industries, avec 70% des emplois du secteur culturel et créatif au Québec se retrouvant à Montréal. Le Parcours C3 saura stimuler l'innovation et la créativité, améliorer la compétitivité des sociétés culturelles et créatives et aider les entrepreneurs à intégrer les meilleures pratiques de gestion en profitant de l'aide d'experts pour trouver des solutions novatrices à leurs problématiques de croissance », a déclaré le maire Denis Coderre.

« L'économie et l'attractivité de notre métropole bénéficient de la présence d'entreprises culturelles dynamiques. Contribuant à faire rayonner le talent, le savoir-faire et la créativité, elles font partie de la signature de Montréal. Le gouvernement du Québec est fier d'être partenaire du Parcours C3, une initiative mise en place pour favoriser le succès et la pérennité des entreprises culturelles », a fait valoir le ministre Martin Coiteux.

« À Montréal comme partout à travers le Québec, les PME sont des vecteurs de développement économique. Dans une démarche d'accompagnement structurée, Parcours C3 permettra à des entreprises culturelles d'avoir accès à des ressources pour

répondre à leurs besoins et favoriser leur succès », a ajouté la vice-première ministre et ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional, Lise Thériault.

### **À propos du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance**

Le « Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance » est un programme combinant formation, codéveloppement et accompagnement personnalisé qui vise à stimuler la croissance des entreprises à fort potentiel de développement du secteur culturel et créatif. Il aide les entreprises participantes à se structurer et à faire face à leurs enjeux de croissance. Le Parcours C3 encourage la recherche de solutions innovantes afin de faire face aux défis de croissance.

### **Faits saillants**

Le programme propose un parcours qui se déroule sur 8 mois pouvant accueillir dans un premier temps une cohorte de 10 entreprises. Les entreprises sélectionnées pourront bénéficier de l'apport de partenaires reconnus et d'experts dans un cadre d'accompagnement structuré, comprenant des formations en groupe, du coaching individuel, des rencontres professionnelles, des échanges de bonnes pratiques avec d'autres entrepreneurs aguerris et la participation à des événements stimulants centrés sur l'entrepreneuriat culturel et créatif.

### Critères de sélection

Les entreprises intéressées à faire partie de la cohorte 2017 doivent s'inscrire avant le 10 avril 2017 et répondre aux conditions suivantes :

- Avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Être une entreprise à but lucratif ou non lucratif à fort potentiel de croissance, dans le domaine culturel et créatif (la mode, les industries culturelles et créatives, le design et l'architecture, les arts vivants, les arts visuels et numériques et l'édition);
- Avoir un chiffre d'affaires annuel entre 250 000 \$ et 1 M\$;
- Compter au moins deux salariés équivalant temps plein;
- Être une organisation incorporée depuis au moins deux ans;
- Démontrer un intérêt marqué à améliorer ses compétences et celles de ses employés.

La sélection des entreprises sera réalisée, notamment, à partir d'une problématique de croissance à laquelle les sociétés souhaitent trouver des solutions. Le processus de sélection s'appuiera sur l'expertise d'un comité qui choisira les dossiers les plus pertinents et avec un fort potentiel de croissance. Le programme annuel offrira 67 heures de service à chaque participant, dont 42 heures de formation et codéveloppement, 15 heures de coaching individuel et 10 heures de participation à l'événement Chromatic pro.

Ce projet est porté par l'École des entrepreneurs MTL, en collaboration avec le *SAJE Accompagnateur d'entrepreneurs* et *Pôle entrepreneuriat culturel et créatif (PECC)*. Il est aussi appuyé par plusieurs partenaires, dont Desjardins Caisse de la Culture Montréal, Lussier & Khouzam avocats, PME MTL, Chromatic Pro, Chaire en gestion des arts, HEC Montréal.

### **Lien connexe**

Pour obtenir plus de renseignements sur le Parcours C3 ou pour s'inscrire en ligne, visitez le site [parcours3.com](http://parcours3.com).

- 30 -

**Sources :** Marc-André Gosselin, attaché de presse  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
Tél. : 514 290-1194

Marie-Ève Pelletier  
Directrice des communications  
et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,  
ministre de la Sécurité publique et  
ministre responsable de la région de Montréal  
Tél. : 418 691-2050

**Renseignements :** Renée Pageau, relationniste  
Service des communications, Ville de Montréal  
Tél. : 514 868-4580